

AVIS DE FUSION-ABSORPTION

«CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER»
(SICAV absorbante)

«CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE»
(SICAV absorbée)

« CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* »
(SICAV absorbée)

Aux termes d'un acte sous seing privé à Paris, il a été établi entre :

- « CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER », Société d'Investissement à Capital Variable, dont le siège social est à Paris 8^{ème} – 40, rue Washington, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 432 745 586 RCS Paris - représentée par Monsieur Fabrice CUCHET et Candriam Belgium dont le représentant permanent est Monsieur Vincent HAMELINK agissant respectivement en qualité de Président-Directeur Général et Administrateur.
- « CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE », Société d'Investissement à Capital Variable, dont le siège social est à Paris 8^{ème} – 40, rue Washington, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 400 678 363 RCS Paris - représentée par Madame Isabelle CABIE et Candriam France dont le représentant permanent est Monsieur Pierre ERNST agissant respectivement en qualité de Directeur Général et Administrateur.
- « CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* », Société d'Investissement à Capital Variable, dont le siège social est à Paris 8^{ème} – 40, rue Washington, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 327 879 649 RCS Paris, représentée par Monsieur Fabrice CUCHET et Monsieur Pierre ERNST agissant respectivement en qualité de Président-Directeur Général et Administrateur.

un projet de fusion par voie d'absorption, en date du 23 Mars 2018, des SICAV « CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE » et « CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* » par la SICAV « CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER ». Cette fusion a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 février 2018.

La SICAV « CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER » recevra la totalité des actifs des SICAV « CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE » et « CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* ».

Il est convenu d'effectuer cette opération de fusion absorption le 1^{er} juin 2018 sur la base des valeurs liquidatives datées du 31 Mai 2018. L'apport effectué entraînera la dissolution de plein droit des SICAV « CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE » et « CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* ».

En rémunération des apports, il sera émis, sans frais ni droit d'entrée, des actions (et millièmes d'actions) de la SICAV « CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER » qui seront

** SICAV non autorisée à la commercialisation au Luxembourg*

attribuées aux actionnaires des SICAV « CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE » et « CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* ».

Il est expressément précisé que :

- les actionnaires « C » capitalisation de « CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE » et « CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* » ne pourront obtenir que des actions « C » capitalisation de la SICAV « CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER»;

- les actionnaires « D » distribution de « CANDRIAM ETHIQUE GESTION OBLIGATAIRE » et « CANDRIAM OBLIGATIONS EURO* » ne pourront obtenir que des actions « D » distribution de la SICAV « CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER»;

Les actifs nets des SICAV datés du 31 Mai 2018 seront calculés suivant les règles de valorisation de la SICAV absorbante, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

Exemple chiffré prenant pour hypothèse une opération de fusion effectuée sur la base des valeurs liquidatives datées du 4/01/2018 :

	SICAV Absorbée	SICAV Absorbante
Nom de la SICAV	Candriam Ethique Gestion Obligataire	Candriam Patrimoine Obli-Inter

Action	« C » de capitalisation	« C » de capitalisation
ISIN	FR0000934978	FR0011445436
Valeur de l'action en €	196,41	1 231.95
Nombre d'actions	29996.847	68 167.79
Parité d'échange	0.159	1

L'actionnaire détenant 1 action de Candriam Ethique Gestion Obligataire reçoit alors 159 millièmes d'actions de Candriam Patrimoine Obli-Inter

Action	« D » de distribution	« D » de distribution
ISIN	FR0000935025	FR0013307733
Valeur de l'action en €	114.11	150.00
Nombre d'actions	347	0
Parité d'échange	0.761	1

L'actionnaire détenant 1 action de Candriam Ethique Gestion Obligataire reçoit alors 761 millièmes d'actions de Candriam Patrimoine Obli-Inter

* SICAV non autorisée à la commercialisation au Luxembourg

	SICAV Absorbée	SICAV Absorbante
Nom de la SICAV	Candriam Obligations Euro*	Candriam Patrimoine Obli-Inter

Action	« C » de capitalisation	« C » de capitalisation
ISIN	FR0000027807	FR0011445436
Valeur de l'action en €	574.54	1 231.95
Nombre d'actions	23 625.466	68 167.79
Parité d'échange	0.466	1
L'actionnaire détenant 1 action de Candriam Obligations Euro* reçoit alors 466 millièmes d'actions de Candriam Patrimoine Obli-Inter.		
Action	« D » de distribution	« D » de distribution
ISIN	FR0000027856	FR0013307733
Valeur de l'action en €	340.63	150,00
Nombre d'actions	6 188.34	0
Parité d'échange	2.271	1
L'actionnaire détenant 1 action de Candriam Obligations Euro* reçoit alors 2,271 actions de Candriam Patrimoine Obli-Inter.		

Afin de faciliter la réalisation de cette opération :

-les demandes de souscription et de rachat portant sur les SICAV « Candriam Ethique Gestion Obligataire » et « Candriam Obligations Euro* » seront suspendues à compter du 30 Mai 2018 à 12 heures.

Tout ordre passé par la suite sera exécuté sur la SICAV absorbante « Candriam Patrimoine Obli-Inter ».

Les actionnaires de la SICAV « Candriam Ethique Gestion Obligataire » et « Candriam Obligations Euro* » disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour demander, s'ils le souhaitent, le rachat sans frais de leurs titres ou des parts et fractions d'actions de la SICAV absorbante reçues en échange

Les actionnaires de la SICAV « Candriam Ethique Gestion Obligataire » et « Candriam Obligations Euro* » dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion, peuvent former opposition à celui-ci, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

RBC Investor Services Bank France dont le siège est situé à Paris (2^{ème}) au 105, rue Réaumur en sa qualité d'établissement dépositaire des SICAV « Candriam Ethique Gestion Obligataire » et « Candriam Obligations Euro* », centralisera les opérations d'échange des actions des SICAV absorbées contre des actions de la SICAV « Candriam Patrimoine Obli-Inter ».

Conformément à la loi, le traité de fusion est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 23 Mars 2018 et est tenu à la disposition des actionnaires au siège de chaque SICAV

Chaque porteur de parts sera informé individuellement des conditions de réalisation de l'opération de fusion.

* SICAV non autorisée à la commercialisation au Luxembourg